

Décision

Générale

colonial

Décision n° 709/SG/FP infligeant sanction de rétrogradation à un agent de contrôle de 2° classe, 3e échelon

n° 709/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
8 mai 1968

Numéro JO
n° 10 du 25/05/1968

Date du numéro
25 mai 1968

TEXTE INTÉGRAL

La sanction de rétrogradation d'une classe avec abaissement de 3 échelons est infligée à M. Abdallah Adouah Arred, agent de contrôle de 2° classe, 3° échelon, du Cadre territorial en service aux Contributions (Ministère des Finances et du Plan). Pour compter de la date de signature de la présente décision M. Abdallah Adouah Arred est classé 3 échelon